

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 MAI 2023**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 03

Convocation : 16 mai 2023

**L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

**Absent(s) : /**

**Procuration(s) :**

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. LAVILLE René.

M. LORD Stéphane donne procuration à M. BALANGER Jean-François.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Philippe MARIN a été nommé secrétaire de séance.

---

**031 / 2023 - OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2023**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à différentes demandes de location en semaine et à l'augmentation du prix des fluides notamment l'électricité, il est proposé d'établir des tarifs de location en semaine pour les salles suivantes :

- Salle voûtée / salle des fêtes : 5,00 € la demi-journée et 10,00 € la journée hors we et jour férié ;
- Espace Força Real : 10,00 € la demi-journée et 20,00 € la journée hors we et jour férié.

Le tableau des tarifs communaux 2023 serait modifié comme suit :

OBJET	MONTANT EN €
Photocopie NB	0,30 €
Photocopie couleur	0,50 €
Document administratif	0,18 €
Droit de place	8,00 €

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20230523-0312023-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

CIMETIERE	Montant en €
2 m <sup>2</sup>	220,00 €
6 m <sup>2</sup>	660,00 €
7 m <sup>2</sup>	770,00 €
9 m <sup>2</sup>	990,00 €
casier enfeu	1 950,00 €
casier crématiste	496,00 €

LOCATION SALLES COMMUNALES	Cornella	Extérieur
Location salle des fêtes WE	100,00 €	200,00 €
Caution salle des fêtes	300,00 €	300,00 €
Location salle des fêtes – ½ journée hors we et jour férié	5,00 €	5,00 €
Location salle des fêtes – Journée hors we et jour férié	10,00 €	10,00 €
Location salle voûtée	200,00 €	400,00 €
Caution salle voûtée	300,00 €	300,00 €
Location salle voûtée - ½ journée hors we et jour férié	5,00 €	5,00 €
Location salle voûtée – Journée hors we et jour férié	10,00 €	10,00 €
Location avec vaisselle	270,00 €	500,00 €
Caution vaisselle	300,00 €	300,00 €
Assiette cassée	5,00 €	5,00 €
Verre cassé	5,00 €	5,00 €
Location salle Força Réal	800,00 €	1 000,00 €
Caution salle Força Réal	1 500,00 €	1 500,00 €
Location salle Força Réal - ½ journée hors we et jour férié	10,00 €	10,00 €
Location salle Força Réal – Journée hors we et jour férié	20,00 €	20,00 €
Location vaisselle salle Força Réal	1 000,00 €	1 200,00 €
Caution vaisselle	300,00 €	300,00 €
Assiette cassée	5,00 €	5,00 €
Verre cassé	5,00 €	5,00 €

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20230523-0312023-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

LOCATION MATERIEL	Montant à l'unité	Caution
Table	2,00 €	100,00 €
Chaise	1,00 €	
Barrière	2,00 € par jour	
Benne	1 <sup>ère</sup> location gratuite par foyer année civile 30,00 €/ benne la journée 50,00 € / benne le we	350,00 € 350,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification apportée sur les tarifs communaux présentés ci-dessus.

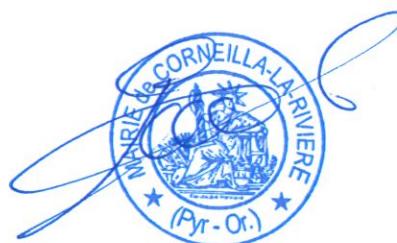
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 24 mai 2023  
Le Maire,  
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20230523-0312023-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023